

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2015

Présents : Mme Myriam FOUGERE, Maire,
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE,
Mme Emilie FAYE, MM. Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Adjoints,
M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE,
Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX,
M. Franck PAUL, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Mme Marine
FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Annie BERNARD, Corinne PEGHEON, M.
Laurent COURTHALIAIC, Mme Véronique FAUCHER.

Absents avec procuration : M. Jean-Jacques PERIGNON à Mme Agnès PERIGNON, Mme
Marie-Thérèse REYROLLE à Mme Marie-Thérèse BERTHEOL, M. Jean-Charles BOUTIN à
M. Laurent LAMY, Mme Simone MONNERIE à Mme Corinne PEGHEON, Mme Nadine
BOST à Mme Véronique FAUCHER.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER

Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15 et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015

Il est procédé ensuite à la vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme ALLEGRE-CARTIER,

Madame le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la séance du 6 novembre 2015 dont le secrétariat était assuré par Mme ALLEGRE-CARTIER.

En l'absence de remarques particulières ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mme Le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour de la question complémentaire suivante :

- Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la piscine d'Ambert – désignation des membres du jury.
- Subvention Régie du cinéma La facade.

APPEL D'OFFRES RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE D'AMBERT – DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel d'offres restreint a été lancé en vue du projet de rénovation de la piscine municipale. Dans un tel contexte, le Code des marchés publics impose la création d'un jury de concours ainsi que la désignation des membres devant y siéger.

A cet effet, Mme Le Maire soumet à l'assemblée les propositions suivantes :

Au titre du Collège d'« élus »
Président

- Myriam FOUGERE

Membres titulaires :

- Laurent LAMY
- Agnès PERIGNON
- Albert LUCHINO
- Jean-Charles BOUTIN
- Patrick BESSEYRE

Membres suppléants :

- Corinne MONDIN
- Eric CHEVALEYRE
- Franck PAUL
- Simone MONNERIE

2) Au titre du Collège dit « tiers de personnes qualifiées »

- Un architecte désigné par le CAUE du Puy-de-Dôme ;
- Un architecte désigné par l'ordre des architectes ;
- Un représentant des bureaux d'études techniques désigné par la fédération SYNTEC ;

3) Autres personnes, invitées par Mme la Présidente, ayant voix consultative conformément au Code des marchés publics :

- M. le Président de la Communauté de communes du Pays d'AMBERT ou son représentant,
- M. Michel BEAULATON, Adjoint au Maire chargé notamment des sports et des pratiques sportives,
- Mme Juliane COURT, architecte atelier d'urbanisme du Parc Livradois Forez,
- Mme Aude LENOIR Adhume,
- M. Yves ALLARY DGS Ville d'Ambert.
- M. Frédéric CARTAL (DST), référent technique de la Commune
- Mme Célia CONVERT, référente marchés publics de la Commune et secrétariat du jury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Code des Marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles 22, 24, 70 et 74 du Code des marchés publics,

- **VALIDE** la liste des membres du jury de concours tel que présenté ci-dessus

Mme le Maire a précisé que les membres suppléants pouvaient faire partie des membres du jury.

REGIE DU CINEMA LA FAÇADE – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2015

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, par vingt-quatre voix pour et cinq abstentions (M. Besseyre, Mme Monnerie par procuration, Mme Bernard, Mme Pegheon, M. Courthaliac) :

- Donne son accord pour le versement, à la Régie du Cinéma, d'une subvention complémentaire 2015 ceci dans la limite maximum de 5 000 €.
- Dit que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2015 de la Commune.

Mme Pegheon qui fait partie du conseil d'exploitation du cinéma déplore n'avoir été conviée à aucune réunion depuis celle de l'an dernier. Elle s'étonne de découvrir ce jour les problèmes de la régie nécessitant un besoin en trésorerie. C'est la raison pour laquelle elle s'est abstenue tout comme Mme Monnerie dont elle a procuration.

Mme Fournet lui répond qu'une réunion du conseil d'exploitation est programmée pour le 7 décembre 2015.

AVIS SUR SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mme le Maire rappelle que bien qu'un débat ait eu lieu cette question a fait l'objet d'un report lors du conseil du 6 novembre ceci dans l'attente d'une réunion à destination des conseillers municipaux et communautaires de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par ce projet.

Cette réunion a eu lieu le lundi 23 novembre 2015 et a réuni une centaine de participants. Un regret toutefois l'absence des Présidents de Communautés de communes à l'exception de M. Gorbinet Président de la Cocom du Pays d'Ambert.

Mme Sauvade trouve dommage l'absence non seulement des présidents mais également des vice-présidents des communautés de communes.

Mme Faucher a noté une forte présence des élus ambertois (ville et cocom). Elle considère qu'un gros travail de mise en confiance doit être fait et suggère la rédaction d'une charte selon laquelle tous les élus concernés s'engagent à travailler ensemble pour le bien des administrés.

Elle donne ensuite lecture de l'argumentaire de Mme Bost dont elle a procuration :

« dans l'intérêt de la population locale je suis d'accord sur le territoire proposé. Mais j'ai aussi entendu les problématiques de certaines communes dont l'attractivité n'est pas totalement orientée sur le Pays d'Ambert et j'ai entendu les craintes de certains de ne pas voir aboutir leurs projets locaux. Aussi évitons de monter une usine à gaz, d'en faire un processus douloureux. Cette nouvelle coopération intercommunale doit élaborer un projet avec du sens et ne pas se focaliser sur les économies d'échelles, un projet de territoire partagé par les acteurs, les élus. Pour y parvenir nous devons réaliser :

- *Un état des lieux par des professionnels.*
 - *Créer une commission de suivi de la mutualisation*
 - *Avoir une transparence financière simple à comprendre par tous*
 - *Des processus de décisions clairs et validés*
 - *Un débat participatif avec les élus des différentes communes, de façon régulière sur les investissements*
 - *Une attention particulière aux personnels et beaucoup de dialogue social.*
- Au total, oui à cette structure s'il s'agit de :*
- *Rendre une meilleure qualité de services*
 - *Garder un relationnel de proximité*
 - *Permettre au territoire de réussir son avenir sans complexifier le dispositif et si des économies d'échelle sont possibles, tant mieux pour nos investissements.*

M. Gorbinet justifie l'absence des présidents des Cocom de la réunion du 23 novembre par le fait qu'ils l'ont jugée prématurée car précédant la réunion de la CDCI. Par ailleurs son organisation durant la campagne pour les élections régionales leur est apparue malvenue.

Suite à une question il répond que les présidents des intercommunalités se sont pour leur part réunis à trois reprises pour débattre du SDCl. Il indique également que les DGS des intercommunalités se sont également réunis pour travailler sur le sujet.

Mme Faucher-Convert souhaite plus d'informations sur le contenu de ces réunions. Pour elle le périmètre n'est pas le plus important, à son sens le contenu qui sera donné à cette nouvelle intercommunalité l'est bien plus.

M. Besseyre considère que les réunions présidents et DGS des intercommunalités bien que nécessaires ne sont pas suffisantes. La réorganisation induite par cette réforme doit

mobiliser le plus grand nombre. Il préconise de faire appel à un cabinet extérieur pour accélérer le processus.

A ce sujet Mme le Maire, en sa qualité de représentante des élus au sein de la commission DETR, indique que l'Etat envisage de mettre en place prochainement un dispositif complémentaire DETR permettant de financer partiellement des études SDCI (organisation. ...).

A l'issue des débats qui viennent compléter ceux du conseil du 6 novembre, Mme Le Maire propose à l'assemblée de donner son avis en répondant à la question : **Approuvez-vous le projet de SDCI proposé par le Préfet ?**

Le vote au scrutin secret ayant été sollicité, comme cela a été demandé lors du précédent conseil, il est procédé séance tenante aux opérations de vote. Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Bulletins portant la mention OUI : vingt-quatre voix
- Bulletins blancs : trois
- Bulletins nuls : deux

En conséquence le conseil émet un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) du Puy-de-Dôme notifié par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme en ce qu'il propose la création d'une nouvelle Communauté de Communes unique issue de la fusion des Communautés de communes *du Haut Livradois, de Livradois Porte d'Auvergne, du Pays d'Ambert, du Pays d'Arlanc, du Pays de Cunlhat, du Pays d'Olliergues et enfin de la Vallée de l'Ance.*

M. Besseyre souhaite obtenir des précisions concernant le calendrier à venir des différentes étapes d'élaboration du schéma départemental.

Outre que ce calendrier figurait en annexe du rapport de synthèse du conseil du 6 novembre, Mme le Maire précise alors que le projet de SDCI sera examiné par la commission départementale avant le 18 décembre prochain. L'objectif consistant en un arrêt du projet au 31 mars 2016 (arrêté préfectoral). Elle insiste sur le fait que l'avenir est en jeu et que c'est aux collectivités de le construire.

Mme Faucher-Convert précise qu'il faut faire confiance aux élus du territoire d'Ambert. Beaucoup d'entre eux sont inquiets et il faut les rassurer.

Mme le Maire précise qu'à l'issue de la réunion du 23 nombre d'entre eux l'étaient. Elle clôt ensuite les débats et lève la séance à 20H15